

Convention entre l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) et le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes) ■

Le CTLes et l'ABES ont échangé, tout au long de l'année 2013, sur les modalités d'un partenariat destiné d'une part à formaliser la collaboration entre les deux établissements publics, et d'autre part à faciliter l'échange de données dans le cadre de la mise en place du catalogue dédié aux plans de conservation partagée.

Les deux établissements ont, par ailleurs, co-signé, en janvier 2013, un document intitulé : « *La conservation partagée des périodiques : état des lieux, perspectives et propositions* ».

La convention qui est présentée aux administrateurs met notamment en évidence la complémentarité des apports des deux opérateurs : l'expertise en termes de formats de signalement des collections et d'export de données de l'ABES, et l'expérience du CTLes dans la gestion et l'animation d'un plan de conservation partagée.

Cette convention pose aussi les bases de travail pour la mise en place d'une synergie accrue entre les outils, nationaux et locaux, et, par suite, entre les pratiques des bibliothèques engagées dans une démarche de mutualisation des collections.

Le projet de convention ABES-CTLes a été approuvé, en l'état sans demandes de corrections, par le CA de l'ABES du 12 mai 2014.

Les administrateurs sont appelés à se prononcer par un vote pour ou contre l'approbation de cette convention de partenariat entre l'ABES et le CTLes.